

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Metz

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3e voie

Epreuve : Co pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Préfecture de Région

le 19 octobre 2021

[...]

Chargé(e) de mission de l'insertion
sociale et professionnelle

Note

pour Madame la Préfète
Sous-couvert
de la voie hiérarchique

Objet : présentation de la consultation relative au SPIE et de l'AMI
et propositions favorisant l'engagement et la coordination des acteurs
de terrain

Référence : votre demande de ce jour n° XX en perspective de la prochaine
réunion de présentation de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Annexes : - annexe 1 - fiche décrivant l'offre de service numérique de l'État
en la matière

- annexe 2 - projet de communiqué de presse à diffuser à l'issue de
la réunion

Le 13 septembre 2018, le Président de la République
a présenté la stratégie nationale de prévention et de lutte
contre la pauvreté qui doit tenir, notamment, « à mettre en
place, à créer un véritable service public de l'insertion »

J. 1. 8.

aujourd'hui, près de 2 millions de personnes sont fortement éloignées d'une activité professionnelle. C'est, notamment, le cas des bénéficiaires de minima sociaux, comme le RSA.

Aussi, le Gouvernement a-t-il lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des territoires, porteurs de projet pour l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté.

Dans le contexte de la prochaine réunion ^{de présentation} de l'AMI auprès des différents acteurs de la région, la présente note s'attache à :

- faire le bilan de la concertation initiale relative au service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) et à présenter l'AMI ;
- proposer des modalités de travail favorisant l'engagement et le travail en commun des différents acteurs.

1. La concertation nationale relative au SPIE a fixé des objectifs et des principes qui doivent guider l'appel à manifestation d'intérêt

1.1. Les objectifs et principes posés par la concertation initiale

Tout d'abord, le SPIE n'est pas une nouvelle structure. Il s'agit d'une méthode de travail. Cette nouvelle méthode s'inscrit dans une gouvernance inchangée, où chacun conserve ses compétences,

Ensuite, le SPIE a pour objectif premier d'améliorer la qualité des parcours d'insertion en renforçant la coordination des acteurs en charge de cette insertion sociale et professionnelle. Pour cela, les acteurs doivent définir en commun une

stratégie de parcours. Elle - ci doit se matérialiser sur trois temps : l'entrée dans le parcours, le suivi du parcours et l'offre d'accompagnement sociale et professionnelle.

De plus, la personne concernée doit pleinement être acteur de son insertion. Aussi, elle doit pouvoir participer à la co-construction de son projet d'insertion. Cela passe, aussi, par la responsabilisation des acteurs dans le cadre d'~~un~~ engagements réciproques.

Enfin, le SPIE doit principalement tendre vers le retour à l'emploi. Cela passe par la levée des différents freins à l'emploi (santé, formation inadéquate, ...), par une simplification des démarches (interlocuteur unique), par une meilleure coordination des acteurs de terrain et par un usage renforcé des outils numériques mis à disposition (beta. gov. fr)

1.2. Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt

Chaque AMI concerne environ une trentaine de territoires. L'état finance à hauteur de 500.000 euros chaque projet (limite maximale). Par ailleurs, le porteur de projet doit co-financer son projet à hauteur de 20%. Le projet doit s'inscrire dans les objectifs et principes de la convention initiale et viser à renforcer la mise en œuvre d'une coordination entre les professionnels de l'insertion. Le projet doit refléter une bonne connaissance des publics à prendre en charge.

Pour être éligible, le projet doit être porté par un conseil départemental ou, le cas échéant, par un autre acteur de l'insertion et de l'emploi, en accord avec le conseil départemental. Le conseil départemental et Pôle emploi doivent signer une lettre d'engagement pour soutenir le projet. De plus, le projet doit mettre en place un consortium d'acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. Il doit concerner un large public en difficulté sur le territoire du département ou d'un ou de bureaux de ville et d'emploi du département. Enfin, les territoires ayant déjà participé à une précédente expérimentation et les territoires identifiés « politique de la ville » et / ou « zone de revitalisation rurale » doivent être associés. Pour les premiers il s'agit de faire valoir leur expérience afin de considérer le projet.

2. Les projets portés par les acteurs de la région doivent mobiliser l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et assurer la coordination des acteurs

2.1. Les projets ~~font~~ doivent favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs de terrain

Tout d'abord, la préfecture de région peut apporter son expertise et être le relais principal entre les territoires et l'état. Les préfets de département étant l'interlocuteur de proximité pour les territoires. La région veille, cependant, à ce que les projets s'inscrivent dans les recommandations de la orientation initiale et des priorités gouvernementales.

Ensuite, l'état pourra également mobiliser les agences régionales de santé ou les services de l'éducation nationale (rectorat, académie).

De plus, doivent être associées les associations, les communs (CCAS / CCIAS), les offices HLM, l'assurance maladie et les caisses d'allocation familiale ainsi que les structures d'insertion par l'activité économique.

Enfin, le projet associera CAP emploi et les missions locales.

Le projet sera soutenu par le conseil départemental et Pôle emploi afin de renforcer la coordination et ce avec l'office de commissaires à la lutte contre la pauvreté de la préfecture de région,

2.2. Pour atteindre l'objectif du retour à l'emploi, les projets doivent essentiellement renforcer la coordination des différents acteurs

Une meilleure coordination prise par un objectif commun : permettre le retour à l'activité et l'emploi par l'usage qui doit bénéficier d'un service public universel, efficace, de proximité et qui s'adapte à chaque individu et ses difficultés.

Cela passe, également, par la mise en place de lieux de travail en commun, de rétro-planning commun.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Metz

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3e voie

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Surtout, il s'agit de co-construire la stratégie de concours en définissant les rôles de chaque acteurs, les moyens humains et financiers mis à disposition ainsi qu'un cadre renforcé au numérique.

Pour compléter cette note, je joins deux annexes :

- L'une décrivant l'offre de service numérique de l'Etat afin de faciliter la construction/élaboration de projet.
- L'autre proposant un projet de communiqué de presse à diffuser à l'issue de la réunion.

Ce reste à votre disposition pour tout complément ou point à développer.

Annexe 1

Fiche décrivant l'offre de service numérique de l'État afin de favoriser l'élaboration de projet sans le cache de l'AMI

1) L'offre numérique pour une meilleure information des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle

- Obtenir une information synthétique de la concertation initiale : <https://travail-emploi.gouv.fr/rapportconcertation-spie>
- Obtenir un retour d'expérience sur les projets déjà menés : site direction générale de l'administration et de la fonction publique - dossier de presse du 16/12/2020 « le service public de l'insertion et de l'emploi. Clôture de la concertation et dépliement »
- Un guichet unique pour le dépôt des projets : démarches-simplifiées.fr
- Des renseignements ou questions à poser : amispie@emploi.gouv.fr

2) L'offre numérique pour la création de nouveaux outils numériques de partage d'information et de données

L'utilisation de Beta.gouv.fr doit permettre de créer de nouveaux outils pour faciliter le partage de données entre les acteurs inscrits dans la stratégie de parcours.

Notamment, il doit être envisagé ~~sur~~ la création d'un dossier unique d'insertion par scène en temps réel l'évolution de la personne.

Les nouveaux outils doivent également faciliter l'évaluation du parcours afin de pouvoir le corriger.

Annexe 2

Projet de communiqué de presse à
diffuser à l'issue de la réunion

Objet: Le service public de l'insertion et de
l'emploi (SPIE) - Priorité à l'emploi
dans la région

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Madame la Préfète a réuni autour d'elle les différents élus et acteurs de l'insertion sociale et professionnelle pour la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi dans la région.

Le nouveau service qui repose avant tout sur une méthode de coordination entre acteurs, fait l'objet actuellement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des principaux acteurs de l'insertion, que sont, notamment, les conseils départementaux. Cet appel à projet doit permettre d'obtenir des financements pour enfin permettre aux personnes en difficultés de retrouver un emploi. En effet, l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés concourt à la réalisation de l'impératif national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Cui est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains.

S, chez, que nous pouvons compter sur moi pour
attendre et objectif

La Préfète.

